



STRUCTURE DES POINTS DU SYSTÈME CANADIEN DE CLASSEMENT DES ÉQUIPES (SCCÉ) ET DU SYSTÈME DE CLASSEMENT DES ÉQUIPES MONDIALES DE CURLING (SCEÉC)

Le modèle de pointage du SCCÉ/SCEÉC détermine la façon dont les points sont attribués pour tous les événements en utilisant une combinaison du nombre d'équipes participantes et de la qualité du plateau, ainsi que l'importance relative des grands événements si nécessaire.

Le SCCÉ est une liste « d'une saison de curling », les équipes étant toujours autorisées à compter leurs 8 meilleurs événements chaque saison.

Le SCEÉC est une combinaison d'une importance réduite des résultats de l'année précédente et des meilleurs événements de chaque saison. Pour plus d'informations sur le SCEÉC, cliquez [ici](#).

Le classement SCCÉ permettra un « maximum d'événements » défini tout au long de la saison jusqu'à l'atteinte du nombre total de 8. Voici les dates et le maximum d'événements autorisé à chaque date :

- 2 août 2022 au 4 octobre 2022 = 2 événements autorisés
- 5 octobre 2022 au 30 octobre 2022 = 3 événements autorisés
- 1^{er} novembre 2022 au 6 décembre 2022 = 4 événements autorisés
- 7 décembre 2022 au 3 janvier 2023 = 5 événements autorisés
- 4 janvier 2023 au 31 janvier 2023 = 6 événements autorisés
- 1^{er} février 2023 au 28 février 2023 = 7 événements autorisés
- 1^{er} mars 2023 à la fin de la saison = maximum de 8 événements autorisés

Prenez note que les événements disputés avant chaque date butoir peuvent tout de même compter dans votre total annuel, mais seul le meilleur nombre d'événements comptera à chaque point de contrôle. Exemple : l'équipe A a participé à trois événements avant le 1^{er} octobre 2022 et a gagné 30, 30 et 10 points lors de ces trois événements. Son total de points sera de 60 (30+30) jusqu'au 4 octobre, puis de 70 (30+30+10) le 5 octobre lorsque le prochain créneau d'événement autorisé sera ouvert.

Plus précisément, la date limite d'inclusion dans le **Tournoi des Cœurs Scotties sera le 29 janvier et donc un maximum de 6 événements pourront compter.** La date limite d'inclusion dans le **Brier Tim Hortons sera le 12 février et donc un maximum de 7 événements pourront compter.**

RÈGLES GÉNÉRALES :

Des changements ont été apportés cette saison pour simplifier le processus du MQP pour toutes les équipes et fournir une plus grande clarté avant tous les



événements. Les championnats du monde de curling et la série du grand chelem de curling auront un nombre MQP défini déjà établi pour commencer la saison :

Qualité du plateau — Événements avec nombre de points défini pour la saison 2022-2023	
Championnats du monde	10,0
GCDC — Championnat des joueurs	10,0
GCDC — Masters, National, Open	9,0
GCDC — Tour Challenge et Coupe des champions	8,0

Les cashpiels et les épreuves éliminatoires / événements spéciaux auront recours à un multiplicateur de la qualité du plateau et peuvent atteindre un MQP maximal comme suit :

Qualité du plateau — Cashpiels pour la saison 2022-2023	
Cashpiels – Maximum	7,0
Augmentation du facteur d'importance pour les événements spéciaux / épreuves éliminatoires	
Championnats nationaux	65 % jusqu'à un maximum de 9,0
Championnats européens et Pan continental	65 % jusqu'à un maximum de 9,0

Prenez note que tous les calculs de MQP sont arrondis **vers le bas** au nombre arrondi le plus proche. Par exemple, si le multiplicateur de la qualité du plateau est calculé à 4,25, l'événement utilisera un multiplicateur de la qualité du plateau de 4,0; 5,76 utiliserait un multiplicateur de la qualité du plateau de 5,0, etc.

Le multiplicateur de la qualité du plateau est calculé comme suit:

Total de l'équipe :

Les contributions des équipes sont calculées en fonction du classement du SCEÉC du mardi précédant l'événement. Chaque équipe admissible qui participe est incluse et les contributions sont les suivantes :



Classement du SCEÉC	Contribution au MQP
1	0,45
2	0,44
3	0,43
4	0,42
5	0,41
6	0,40
7	0,39
8	0,38
9	0,37
10	0,36
11	0,35
12	0,34
13	0,33
14	0,32
15	0,31
16	0,30
17	0,29
18	0,28
19	0,27
20	0,26
21	0,25
31-50	0,20



Classement du SCEÉC	Contribution au MQP
51-100	0,15
101-200	0,10
201+	0,05

Mise à l'échelle des équipes :

Le total de la contribution des équipes est ensuite mis à l'échelle en fonction d'un événement à 24 équipes. La formule est la suivante :

$24 / N$ où N est égal au nombre total d'équipes participant à l'événement.

Facteur équipes :

Pour les cashspiels du circuit, le nombre minimal d'équipes pour l'inclusion au SCCÉ est de 8. La formule pour en tenir compte sera déterminée comme suit :

$1 + (n - 16) * 0,03125$ où N est égal au nombre total d'équipes participant à l'événement.

Facteur bourse :

Il n'y aura pas de calcul du facteur bourse lors de la saison 2022-2023.

Facteur d'importance :

Les championnats nationaux auront une augmentation du facteur d'importance de 65 %. Le montant total sera multiplié par 1,65.

Prenez également note que les formats à élimination directe recevront une réduction de 25 % du MQP total avant d'ajuster la base des points.

Multiplicateur des points de base :

Une fois que le MQP est déterminé (soit par le calcul, soit par le total présaison défini), les équipes amasseront des points en fonction de leur classement final comme suit :

Classement	Valeur des points de base
1 ^{er}	7,50
2 ^e	5,50



Classement	Valeur des points de base
3 ^e – 4 ^e	4,25
5 ^e à 8 ^e	3,00

Prenez note que si un match pour la médaille de bronze est disputé pour déterminer la 3^e place, l'équipe médaillée de bronze recevra 4,25 point de base * MQP et l'équipe qui termine en 4^e place recevra 3,00 point de base * MQP.

Les points par victoire sont calculés comme $0,375 * MQP * \text{nombre de victoires de l'équipe}$ pour les équipes qui ne participent pas aux séries éliminatoires.

Règles pour les cashspiels du circuit et les épreuves éliminatoires

- Les événements doivent afficher les résultats, ce qui comprend les alignements complets des équipes, l'horaire des matchs et les pointages complets, sur leur propre site Web privé ou via le service des résultats.
- Formats acceptables : tournoi à la ronde, groupes, simple/double/triple élimination.
- La zone de garde protégée à cinq pierres doit être utilisée lors de tous les événements.
- Tous les matchs doivent être de 8 ou 10 manches. Les matchs de bris d'égalité peuvent être de 6 manches.
- Pour qu'une équipe puisse ajouter les points SCCÉ/SCEÉC à son total annuel, il faut que 3 des 4 joueurs sur la glace en tout temps durant l'événement soient inscrits..
 - Cela veut dire pour chaque manche de chaque partie.
 - La responsabilité incombe à l'équipe d'indiquer quand elle n'est pas admissible.
 - Les équipes en infraction perdront tous les points pour l'événement en question, en plus d'être pénalisées de deux fois la valeur mise à l'échelle du MQP (si, par exemple, la valeur mise à l'échelle du MQP est de 3.5, la pénalité sera de 7.0 points).
- Changements au sein de l'équipe – En raison du besoin d'évaluer leur alignement, les équipes auront jusqu'au 31 octobre de la saison courante pour finaliser leur alignement afin d'amasser des points pour la saison. Si une équipe procédait à un changement d'alignement qui aurait une incidence sur les points en début de saison ou ceux amassés durant la saison, les changements seront faits de façon rétroactive pour tenir compte du nouvel alignement.
- La valeur MQP sera calculée le mardi avant l'événement en question.



- Les points SCCÉ/SCEÉC pour les éliminatoires seront attribués à la première moitié du plateau (arrondi vers le bas) à un maximum de 8 équipes. Les événements de plus de 16 équipes permettraient ainsi à 8 équipes d'avoir des points pour les éliminatoires, alors qu'un événement à 12-13 équipes en attribuerait aux 6 meilleures, etc.
 - o Pour les événements lors desquels les équipes finissant à égalité doivent être prises en compte pour déterminer la première moitié du plateau, laissant ainsi plus de 50% du plateau accumuler des points, le calcul suivant sera utilisé : les équipes à égalité qui terminent le tournoi à la ronde avec une fiche perdante vont recevoir 50 % de leurs points de qualification et toutes les autres fiches recevront tous les points.
 - o Exception : les formats à élimination directe ne permettront qu'à 25 % du plateau de recevoir des points fixes.

Bris d'égalité au sein du classement :

Prenez note qu'il n'y a pas d'égalités ou d'égalités effectives.

Si des équipes sont à égalité à tout moment au classement, les égalités seront départagées comme suit:

1. Si une équipe a un nombre d'événements comptant au classement inférieur à celui de l'équipe avec laquelle elle est à égalité, l'équipe ayant le moins d'événements sera classée plus haut.
 - a. Exemple – L'équipe A a 140 points en 7 événements et l'équipe B a 140 points en 8 événements : *l'équipe A est mieux classée que l'équipe B*
2. Si une égalité ne peut être départagée en utilisant le point numéro 1, chaque équipe soustraira son plus faible total de points comptant au classement et les totaux seront recalculés jusqu'à ce que l'égalité soit départagée :
 - a. Exemple – L'équipe A a 140 points en 8 événements et son événement lui ayant valu le moins de points au classement est un « 10 ». L'équipe B a 140 points en 8 événements et son événement lui ayant valu le moins de points au classement est un « 5 ».
 - b. L'équipe A soustrait son « 10 » et compte désormais 130 points en 7 événements. L'équipe B soustrait son « 5 » et compte désormais 135 points en 7 événements. *L'équipe B est maintenant mieux classée que l'équipe A.*

Contestations :



Les contestations pour les équipes inscrites ou l'allocation des points doivent être effectuées dans les sept (7) jours suivant l'événement et soumises aux adresses de courriel suivantes :

Danny Lamoureux, Curling Canada danny@curling.ca et Colin Grahamslaw, FMC colin.grahamslaw@worldcurling.org car toute contestation a une incidence sur les listes du SCCÉ et du SCEÉC.